

Ville de Châteauneuf sur Charente Membres en exercice: 23

Membres présents: 18 Suffrages exprimés: 22 République Française

Délibération N° 2019-75 Conseil Municipal du 10 Juillet 2019

DATE DE CONVOCATION: 4 Juillet 2019

<u>CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS</u>: J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON – K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU -- E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

<u>CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR</u>: G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

<u>CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS</u>: G. MICHELY – P. ORMECHE - E. RAMBEAU – P. FREON – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MESLIER

OBJET: SUBVENTION AU CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n° 2019-41 du Conseil Municipal du 26 mars 2019 portant sur le vote du budget primitif 2019,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics locaux,

CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Social sollicite une subvention pour un montant de 30 000 € au titre de l'année 2019,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré PAR 22 VOIX POUR décide :

- ✓ D'attribuer une subvention de 30 000 € au Centre Communal d'Action Sociale,
- ✓ Cette subvention sera prélevée à l'article 657362 du budget principal 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME Le signataire Le Maire Jean-Louis LEVESQUE